



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-623-829 du 10/02/2014

PERSONNELS INFIRMIERS : COMPÉTENCE GÉOGRAPHIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les infirmiers de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs d'école - Mesdames et Messieurs les IEN premier degré - Messieurs les IA-DASEN - Tout public

Dossier suivi par : Mme DURANT infirmière conseillère technique du recteur - Service Santé et Social, Tél. : 04 42 95 29 40 - Mme VINCENT, chef du bureau des personnels techniques - DIEPAT 3.03, Tél. : 04 42 91 72 44 Fax. : 04 42 91 70 06

Je vous informe que la liste des postes mixtes d'infirmiers(e) implantés dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2013-2014 est publiée sur le site académique Internet www.ac-aix-marseille.fr, rubrique « Personnel de l'Académie », puis « Personnel administratif, technique, santé, social », puis « Concours et carrières », puis « Travailler dans l'Education Nationale », puis « Gestion administrative » puis « Personnels de santé ».

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; EE = école élémentaire ; EP = école primaire ; EM = école maternelle.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille